

**SARS-POTERIES**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CCAS**  
**Mercredi 23 mars 2022**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi vingt-trois mars à 19 heures, le conseil d'administration du Centre d'Action Sociale de la commune de SARS-POTERIES s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Sandra BROGNET, maire, présidente du CCAS.

**Etaient présents :** Sandra BROGNET, Isabelle MAIRESSE, Annie DUVETTE, Angélique DUCHESNE, Franck HUGOT, Céline BOUVY, Typhaine MAILLARD, Sylvie MOLITOR, Gabrielle PIERART, Laurent SAUVAGE

**Absente :** Aurore WALEMME,

**Date de convocation :** 10 MARS 2022 - **Date d'affichage :** 24/03/2022

**Nombre de membres afférents au conseil :** 11 - **Membres présents :** 10

**Qui ont pris part aux délibérations :**

**Secrétaire de séance :** Isabelle MAIRESSE

\*\*\*\*\*

Ordre du jour

\*\*\*\*\*

**1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 février 2022**

Madame la présidente, demande aux Membres du Conseil d'Administration s'ils ont des remarques éventuelles concernant le procès-verbal de la réunion du 22 février 2022, qui leur a été transmis par mail avec la convocation.

**Aucune observation n'est formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et signé par l'ensemble des membres présents à cette réunion.**

**2. Vote du compte de gestion**

Madame la Présidente rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil d'administration ne peut valablement délibérer sur le compte administratif de la Présidente sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à main levée et à l'unanimité :**

**Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

### **3. Vote du compte administratif**

Sous la présidence de Madame la Maire, le Conseil d'Administration examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	17 034.17 €	48 520.87 €
		Report : 24589.11€
Investissement	2 035.00 €	3 082.95 €
		Report : 1047.95€
<b>TOTAL</b>	<b>19 069.17 €</b>	<b>77 240.88€</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à main levée et à l'unanimité : Approuve le compte administratif pour l'exercice 2021.**

### **5. Affectation des résultats**

Madame la Présidente propose d'affecter le résultat suivant :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	11 059.36 €
Résultats antérieurs reportés	13 529.75 €

Résultat à affecter	24 589.11 €
Solde d'exécution d'investissement	1 047.95€
Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Besoin de financement	0,00 €
<b>AFFECTATION =</b>	<b>24 589.11 €</b>
Affectation en réserves 1068 en investissement	0,00 €
Report en fonctionnement R002	24 589.11 €
<b>DEFICIT REPORTE D002</b>	<b>0,00 €</b>

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration à main levée et à l'unanimité, acceptent cette proposition.

## 6. Vote du budget primitif 2022

Il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur le budget primitif 2022, comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	240 253.00 €	210 641.30
		Report 002 : 24 589.11 €
<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>240 253.00 €</b>	<b>242 670.05 €</b>
Investissement	5 500,00 €	2035.00 €
		Report 001 : 1047.95 €
<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>5 500 €</b>	<b>3082.95 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>245 753.00 €</b>	<b>245 753.00 €</b>

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration à main levée et à l'unanimité,

**APPROUVE** le budget primitif 2022 :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

## 7. Questions diverses

### a) *Point boulangerie*

Madame La Présidente précise que les occupants de la boulangerie doivent déménager pour le 31 mars 2022.

Une visite a été organisée avec un cabinet pour chiffrer approximativement les travaux de rénovation des murs, plafonds, sol, chauffage et électricité. Le montant est approximatif de 200000 euros. Ce montant a été indiqué dans le budget afin de prévoir l'enveloppe des travaux.

Mme La Maire précise également qu'il n'y aura plus de rentrée financière tant que les travaux ne seront pas terminés.

b) Atelier mémoire

Madame La Présidente lit un mail de Mme Roze qui informe la fin de l'atelier Mémoire au 31 mars 2022.

Monsieur Hugot précise qu'il y avait auparavant un financement du Département mais qu'il n'est pas possible de renouveler le dossier. Il informe le conseil d'administration que l'association ADAR a recruté un animateur à compter de ce lundi. Il aura dans ses missions notamment l'atelier de mémoire. Il pense que celui-ci pourrait reprendre l'atelier après les vacances d'Avril jusqu'à fin juin. Il précise que l'adhésion est de 12€ par an. Il souhaite informer les adhérents par le biais d'un courrier.

c) Demande de financement du permis de conduire

Un riverain souhaite obtenir du CCAS une aide pour financer son permis de conduire. Le conseil d'Administration ne donnera pas une réponse favorable à cette demande.

d) Logements Partenord

Madame La Présidente informe l'ensemble du conseil qu'elle a participé à la dernière commission d'attribution des logements Partenord et informe qu'une famille ne pourra pas obtenir le logement qu'elle visait dans la cité car les normes ont changé. Partenord doit respecter un m<sup>2</sup> par occupant. Par conséquent, cette famille ne pourra pas bénéficier de ce logement.

Madame La Présidente nous informe que Mme Quinzin Bernard a fait beaucoup parlé d'elle auprès de Partenord. La famille qui s'était vu attribué le logement a renoncé à celui-ci car celle-ci s'est fait insulter sur les réseaux sociaux.

e) Repas des aînés du 08 mai 2022

Le 22 avril a été décidé comme date butoir pour les inscriptions aux repas. Chaque personne du conseil connaît ses missions à effectuer.

Madame La Présidente précise qu'il faut rechercher s'il y a une délibération prise pour le coût des paniers garnis. Deux paniers garnis seront offerts par tirage au sort : un panier garni pour les femmes et un panier garni pour les hommes. Cette année il n'y aura pas de limite d'âge.

Madame La Présidente demande à l'assemblée de prévoir une date pour l'organisation du repas. La date est fixée au 14 avril à 18h00.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 20h22.

Suivent les signatures.

Sandra BROGNET

